

Décembre 2017 | Vol. 15 N° 10

LE Jacobin



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES



Joyeuses Fêtes à tous les Jacobins!



Vin d'honneur à l'occasion de la nouvelle année!

Détails à la page 20

 Aimez-nous sur

facebook

www.st-jacques.org

SOMMAIRE

LE **Jacobin**

Décembre 2017 | Volume 15 N° 10

Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3 à 6
- Avis public 7
- États financiers 2017 8

Municipalité de Saint-Jacques

- Mot du maire 9
- Offre d'emploi – Association Québec-France Lanaudière 10

Service de sécurité incendie

- La prévention des incendies durant le temps des Fêtes 11

Loisirs et culture

- Sports de glace au parc Aimé-Piette 12
- Patinage libre intérieur dans la MRC Montcalm 12

CONSULTEZ LA PROGRAMMATION DES LOISIRS D'HIVER

(Cahier détachable au centre de ce bulletin d'information)

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

- Horaire régulier 13
- Spectacle Le Noël de Léon 13
- Exposition de photos et de peintures d'églises 13
- Ateliers La brigade des p'tits explorateurs 13
- Concours de coloriage 14

Des nouvelles de vos organismes

- Club FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques 15
- Groupe Entraide et Amitié Saint-Jacques et Nouvelle-Acadie 15
- Centre d'action bénévole de Montcalm 15
- Horeb Saint-Jacques 16
- Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Acadie 16
- Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie (SHÉNA) 17
- Société d'ornithologie de Lanaudière 17
- Relais pour la vie de l'école Saint-Louis-de-France 18
- Société Saint-Vincent-de-Paul 19
- Chevaliers de Colomb 19
- RAPPEL aux organismes - Bulletin d'information Le Jacobin 2018 19

Information

- Congé des Fêtes 20
- Vin d'honneur à l'occasion du Nouvel An 20
- Stationnement d'hiver 21
- Abris d'auto temporaires 21
- RAPPEL de la règlementation relatif à la neige et la glace 21
- Réduction de la fréquence de collecte des matières organiques 22
- Dernière collecte des objets encombrants 2017 22
- Aide-Mémoire pour le tri de déchets (à conserver) 23
- Calendrier de collectes des matières résiduelles 2018 (à conserver) 24

Page couverture	Joyeuses Fêtes à tous Vin d'honneur pour la nouvelle année
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Jenny Garguilo Conception graphique Imprimerie Pinard
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 950 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES
Lundi 4 décembre à 19 h
Lundi 15 janvier à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire* : Lundi 8 h à 16 h, mardi 8 h à 16 h 30, mercredi 8 h à 16 h 30, jeudi 8 h à 18 h, vendredi 8 h à 12 h. *Fermé de 12 h à 13 h.

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 1 800 567-9372

Pendant les heures d'ouverture, en cas
de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél. : 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges,
inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660
urbanisme@st-jacques.org

Sandrine Marsolais,
inspectrice municipale
Tél. : 450 839-3671, poste 7662
inspecteur@st-jacques.org

Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs

Vincent Grenier, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service des communications

Karine Vézina, agente aux communications et aux événements
450 839-3671, poste 7661 | communication@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Annie Jolicoeur
directrice des finances
Tél. : 450 839-3671, poste 7611
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté
préposée à la comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630
service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 839-3671, poste 7613 | incendie@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas et culture

JoAnie Buisson, technicienne pour le Service culturel
Tél. : 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

1 866 624-8737

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 2 octobre 2017

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Approbation des comptes

Il est résolu à l'unanimité que les listes des comptes soient acceptées et que les déboursés effectués par la Municipalité, pour la période du 25 août au 21 septembre 2017, soient définis comme suit :

Comptes payés	18 156,18 \$
Comptes payés par Accès D	53 548,58 \$
Dépenses approuvées le 5 septembre 2017	95 462,50 \$
Comptes à payer	34 682,21 \$
Total des déboursés	201 849,47\$

Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour la 3^e année du rôle triennal (2016, 2017 et 2018)

Valeurs imposables :	429 930 200 \$
Valeurs non imposables :	38 674 000 \$
Valeurs totales :	468 604 200 \$

Il est résolu à l'unanimité que le sommaire du rôle d'évaluation pour la 3^e année du rôle triennal 2016, 2017 et 2018, reçu de Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc., soit accepté.

Approbation du calendrier des collectes de matières résiduelles pour 2018

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le calendrier des collectes des matières résiduelles proposé par EBI Environnement inc., à savoir :

La collecte des ordures : le mercredi aux 2 semaines.

La collecte des matières recyclables : le jeudi aux 2 semaines.

La collecte des matières organiques (compost) : le jeudi, à savoir : janvier à mars (1 fois par mois), avril (2 fois), mai à novembre (chaque semaine) et décembre (1 fois).

La collecte des objets encombrants : 4 fois (9 mai, 4 juillet, 12 septembre et 5 décembre).

La collecte des feuilles et gazon : 3 fois (en octobre et en novembre).

La collecte de sapins naturels : 1 fois en janvier.

Renouvellement de la certification OSER-JEUNES du CRÉVALE

Il est résolu à l'unanimité de s'afficher fièrement en faveur de la réussite scolaire des jeunes et pour améliorer leurs pratiques de gestion en matière de conciliation études-travail en renouvelant la certification OSER-JEUNES du CRÉVALE pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Offre d'achat pour le lot 3 025 266

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de 9101-9141 Québec inc. pour le lot 3 025 266 situé dans l'aire industrielle et commerciale.

Demande du Club Quad Mégaroues Joliette

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à installer la signalisation aux endroits où le Club Quad Mégaroues Joliette possède des sentiers.

Demande d'appui du Club Fadoq de l'Amitié Saint-Jacques

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer le Club Fadoq de l'Amitié Saint-Jacques dans leur demande au Club Fadoq de Lanaudière pour le tournoi régional de pétanque en 2018 ou en 2019.

Demande d'autorisation pour un droit de passage

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'accès au lot 4 736 921 à Sylva Croissance inc. pour des travaux d'aménagement forestier sur un lot adjacent situé à Crabtree.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Adjudication du contrat pour une étude géotechnique pour les travaux de la rue Bro

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat pour une étude géotechnique à NCL Envirotek inc. pour la somme de 7 965 \$ (plus taxes applicables).

BILAN DES DÉCISIONS

Adjudication du contrat pour le contrôle des matériaux pour le pavage de la rue du Domaine-Rochon

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat pour le contrôle des matériaux à Solmatech inc. pour la somme de 2 520 \$ (plus taxes applicables).

Adjudication du contrat pour le contrôle des matériaux pour le pavage du chemin du Bas-de-l'Église Nord et du rang des Continuations

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat pour le contrôle des matériaux à Solmatech inc. pour la somme de 11 310 \$ (plus taxes applicables).

Adjudication du contrat pour une étude biologique pour les travaux de la rue Saint-Joseph

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat pour la réalisation d'une étude biologique à Aménagement Bio-Forestier Rivest pour la somme de 3 500 \$ (plus taxes applicables).

Décompte numéro 1 pour les travaux de pavage sur la rue du Domaine-Rochon

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 42 110,72 \$ (plus taxes applicables) à Sintra inc. à titre de décompte numéro 1.

Adjudication du contrat pour le remplacement d'une borne-fontaine et de la conduite d'eau potable sur la rue Maréchal

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat à Sintra inc. pour la somme de 50 313,36 \$ (plus taxes applicables).

Honoraires professionnels à Les Services exp inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 4 125 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour les services d'ingénierie pour les travaux de réfection de la rue Bro.

Facture de Marion Asphalte

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 12 606,40 \$ (plus taxes applicables) à Marion Asphalte pour la pose de pièces d'asphalte.

Certificat de paiement numéro 1 pour les travaux de la rue Dupuis

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 79 549,13 \$ (plus taxes applicables) à Sintra inc. à titre de certificat de paiement numéro 1.

Honoraires professionnels à Solmatech inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 3 450 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour une étude géotechnique pour les travaux de la rue Dupuis.

Honoraires professionnels à NCL Envirotek inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 925 \$ (plus taxes applicables) à NCL Envirotek inc. pour le contrôle des matériaux lors des travaux de la rue Dupuis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

ATTENDU QUE les protocoles locaux d'intervention d'urgence (PLIU), en plus de recenser les risques, les ressources et les équipements disponibles sur le territoire, favorisent l'intervention des ressources médicales auprès des victimes en toute sécurité, car la coordination des interventions et du transport des intervenants est confiée aux responsables de sauvetage; ATTENDU QUE le programme s'adresse plus particulièrement aux MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Jacques adhère au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier afin que la MRC de Montcalm établisse un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU).



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 2 octobre 2017

BILAN DES DÉCISIONS

HYGIÈNE DU MILIEU

Assistance sur appel lors de bris d'aqueduc ou autres problèmes reliés au réseau d'aqueduc

Il est résolu à l'unanimité de mandater Pierre Bertrand Traitement de l'eau inc. à intervenir, sur appel, lors de bris d'aqueduc ou autres problèmes reliés au réseau d'aqueduc.

Certificat de paiement numéro 7 à Norclair inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 83 898,19 \$ (incluant les taxes et la retenue de 5 %) à Norclair inc. pour les travaux de rénovation du système de traitement des boues à la station de traitement des eaux usées.

Renouvellement du contrat de service pour l'entretien du système de ventilation de la station de traitement des eaux usées

Il est résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de service pour 3 ans, avec Les Services technologiques A.C. inc., pour une somme de 2 472 \$ (plus taxes applicables).

URBANISME

Demandes de permis dans un secteur soumis au Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)

Modification de fenêtres pour le 105, rue Saint-Jacques

Il est résolu à l'unanimité de délivrer un permis pour la modification de fenêtres sur l'immeuble situé au 105, rue Saint-Jacques, selon les plans et images présentés.

Installation d'une enseigne pour le 50, rue Saint-Jacques

Il est résolu à l'unanimité de délivrer un permis pour l'installation d'une enseigne pour le 50, rue Saint-Jacques, selon les plans et les images présentés.

Mandat pour la réalisation d'un plan d'aménagement forestier (PAF)

Il est résolu à l'unanimité de mandater Sylva Croissance inc. pour la réalisation d'un PAF sur la propriété forestière appartenant à la Municipalité de Saint-Jacques et située sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne, pour la somme de 975 \$ (plus taxes applicables).

LOISIRS

Facturation pour le camp de jour de l'année 2017

Il est résolu à l'unanimité que la somme de 5 665,68 \$ soit réclamée à la Municipalité de Saint-Alexis et que la somme de 1 636,75 \$ soit réclamée à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé.

Adjudication du contrat pour le remplacement de toitures au parc Aimé-Piette

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat pour le remplacement de toitures au parc Aimé-Piette à Construction Dominique Gaudet inc. pour la somme de 4 455 \$ (plus taxes applicables).

Contrat de location de la piscine du Collège Esther-Blondin

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir des activités gratuites à ses citoyens ;
ATTENDU QUE le pavillon des sports du Collège Esther-Blondin inclut une piscine intérieure que la Municipalité peut louer afin d'offrir des bains libres ;
EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité de mandater madame Josée Favreau à signer le contrat de location avec le Collège Esther-Blondin pour et au nom de la Municipalité.

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Identification de la ceinture fléchée à titre d'élément du patrimoine immatériel

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Jacques identifie le symbole régional qu'est la



BILAN DES DÉCISIONS

ceinture fléchée traditionnelle, dite L'Assomption, à titre d'élément du patrimoine immatériel.

Résumé de la séance spéciale du 11 octobre 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Octroi du contrat pour la construction d'une nouvelle caserne

ATTENDU QUE l'adjudication était conditionnelle à l'obtention de la subvention du PIQM et du protocole d'entente à intervenir entre les parties ;
ATTENDU QUE le MAMOT a confirmé à la Municipalité de Saint-Jacques l'accord d'une aide financière ;
EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat pour la construction d'une nouvelle caserne à Construction Julien Dalpé inc. pour une somme de 1 185 000 \$ (plus taxes applicables).

Demande de permis de lotissement de Immeubles ABM inc.

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de délivrer un permis à Immeubles ABM inc. pour le lotissement des lots 6 157 733, 6 157 734, 6 157 735 et 6 157 736 situés sur la rue Sincerny.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 5 septembre 2017, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT PORTANT SUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 2 octobre 2017, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT FIXANT LES FRAIS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

www.st-jacques.org/municipalite/greffe

Également, des copies en format papier sont disponibles, sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.



LE CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' :

En vertu de l'article 956 du Code municipal, prenez avis que l'assemblée spéciale pour **l'adoption des prévisions budgétaires** pour l'année 2018 de cette Municipalité aura lieu le **mercredi 13 décembre 2017 à 19 h** à la mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques.

Et qu'à cette assemblée spéciale, seulement des questions relativement au budget seront à l'ordre du jour.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 10^e JOUR DE NOVEMBRE 2017.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Selon l'article 2 du règlement numéro 183-2008, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile ;

QUE les **dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018** soient tenues à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques, selon le calendrier suivant :

- Lundi 15 janvier 2018
- Lundi 5 février 2018
- Lundi 5 mars 2018
- Mardi 3 avril 2018 (lundi férié – Lundi de Pâques)
- Lundi 7 mai 2018
- Lundi 4 juin 2018
- Mardi 3 juillet 2018 (lundi férié – Fête du Canada)
- Lundi 6 août 2018
- Mardi 4 septembre 2018 (lundi férié – fête du Travail)
- Lundi 1^{er} octobre 2018
- Lundi 5 novembre 2018
- Lundi 3 décembre 2018
- Mercredi 12 décembre 2018 (séance spéciale du budget)

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 5^e JOUR DE DÉCEMBRE 2017.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.



LE CONSEIL MUNICIPAL

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES (article 176.4 c.m.) DU 1^{er} JANVIER AU 20 SEPTEMBRE 2017

	BUDGET 2017	CUMULÉ 2017	% RÉALISÉ
Revenus			
- Taxes	4 354 209,00 \$	4 288 291,49 \$	98,49 %
- Tenant lieu de taxes	170 000,00 \$	163 810,18 \$	96,36 %
- Transfert	218 167,00 \$	61 915,17 \$	28,38 %
- Autres revenus	454 936,00 \$	409 855,46 \$	90,09 %
- Remboursement fonds de roulement	(122 298,00) \$	(122 297,41) \$	100,00 %
- Affectation de surplus	85 000,00 \$	85 000,00 \$	100,00 %
TOTAL DES REVENUS	5 160 014,00 \$	4 886 574,89 \$	94,70 %
Dépenses de fonctionnement			
- Administration	1 079 991,00 \$	815 430,37 \$	75,50 %
- Sécurité publique	622 909,00 \$	432 213,76 \$	69,39 %
- Transport	917 457,00 \$	699 109,84 \$	76,20 %
- Hygiène du milieu	798 590,00 \$	515 420,03 \$	64,54 %
- Santé et bien-être	26 500,00 \$	10 471,80 \$	39,52 %
- Urbanisme et développement	251 746,00 \$	164 583,12 \$	65,38 %
- Loisirs et culture	561 926,00 \$	382 989,00 \$	68,16 %
- Frais de financement	221 244,00 \$	173 982,04 \$	78,64 %
- Amortissement	776 622,00 \$	- \$	0,00 %
TOTAL DES DÉPENSES	5 256 985,00 \$	3 194 199,96 \$	60,76 %
Amortissement	(776 622,00) \$	- \$	0,00 %
Activités d'investissement	271 500,00 \$	16 747,60 \$	6,17 %
Financement a L.T.	408 151,00 \$	323 325,27 \$	79,22 %
Excédent	- \$	1 352 302,06 \$	
BUDGET TOTAL POUR 2017		5 160 014,00 \$	

Annie Jolicoeur
Directrices des finances

SAINT-JACQUES

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La période des Fêtes de fin d'année est à nos portes. Je vous rappelle que ces quelques jours de réjouissances marquent aussi un temps d'arrêt et de réflexion à la fin d'une année très chargée pour notre Municipalité et à l'aube d'une nouvelle année qui s'annonce toute aussi fébrile dans le développement de celle-ci.

Votre conseil municipal tient à souligner que la modération a toujours sa place dans ces circonstances et vous prie d'être très prudents dans vos déplacements.

Nous vous souhaitons un temps des Fêtes plein d'amour, de santé et de générosité.

Au nom de tous les membres du conseil municipal de Saint-Jacques, Joyeux Noël et Bonne Année!

*Pierre La Salle
Maire*

SAINT-JACQUES



OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT

PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERMUNICIPALITÉS ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE LANAUDIÈRE

Municipalité de plus de 4 000 habitants située dans la belle région de Lanaudière, la Municipalité de Saint-Jacques désire recruter un étudiant ou une étudiante résident de Saint-Jacques souhaitant vivre une expérience de travail sur le continent européen.

EXIGENCES

- Avoir entre 18 et 30 ans (18 ans minimum et 29 ans maximum au moment de l'inscription);
- Être de nationalité canadienne et résidant au Québec;
- Être étudiant (année scolaire en vigueur 2016-2017);
- Disponible pour toute la durée du programme;
- N'avoir jamais participé au programme;
- N'avoir jamais occupé un emploi d'été en France et ne pas avoir déjà obtenu à deux reprises un permis de travail en France;
- Être détenteur d'un passeport valide pour la durée du séjour (et au moins jusqu'à 3 mois après le retour);
- Pour les emplois en animation : être capable de justifier une expérience de 2 mois minimum avec des enfants, être détenteur d'un BAFA et produire un extrait de casier judiciaire vierge.

QUALITÉS PERSONNELLES RECHERCHÉES

- Être mature et autonome pour s'intégrer rapidement à un nouveau mode de vie loin de chez soi;
- Être en mesure d'effectuer sérieusement son travail;
- Avoir de bonnes motivations à vivre l'expérience de travail.

DURÉE DE L'EMPLOI

- 6 à 8 semaines (de la fin juin à la fin août).

DOMAINES POSSIBLES (EMPLOI MUNICIPAL)

À déterminer :

- Animation (camp de jour, terrains de jeux, etc.);
- Accueil ou administration (tourisme, mairie, musée, bibliothèque, etc.);
- Entretien d'espaces verts, voirie, etc.

CONDITIONS SALARIALES

- Salaire établi selon la politique salariale en vigueur de l'employeur (à déterminer);
- Les salaires sont versés à la fin du mois.

HÉBERGEMENT

- Hébergement en famille ou appartement municipal (gratuit).

Si ce défi vous intéresse et que vous répondez aux exigences, faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre indiquant vos motivations à vivre cette expérience de travail, avant le vendredi 2 mars 2018 à 12 h à :

Madame Josée Favreau
Directrice générale
Municipalité de Saint-Jacques
16, rue Maréchal
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
josee.favreau@st-jacques.org



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

LA PRÉVENTION DES INCENDIES DURANT LE TEMPS DES FÊTES

En vue des préparatifs du temps des fêtes, voici quelques conseils de prévention en sécurité incendie. Ceux-ci seront utiles lors de l'installation du sapin et des décorations de Noël.



L'INSTALLATION DU SAPIN

- Un sapin artificiel est plus sécuritaire, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.
- Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours.

SAVIEZ-VOUS QU'ALLUMER LES LUMIÈRES DANS UN SAPIN TROP SEC RISQUE DE CAUSER UN INCENDIE?

- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthes, chaufferette, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.

COMMENT SE DÉBARRASSER DU SAPIN NATUREL

- Envoyez le sapin au recyclage ou débarrassez-vous-en selon le règlement municipal dès que les fêtes sont terminées ou lorsque l'arbre est sec. Ne le rangez pas à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison : un sapin sec s'enflamme rapidement et votre maison peut y passer.

- Lorsque vous donnez un **cadeau** qui nécessite des **piles**, fournissez-en avec le cadeau. Ainsi, personne ne sera tenté de retirer la pile de l'avertisseur de fumée pour faire fonctionner l'objet.
- Ne **brûlez pas les emballages de cadeaux, ni les branches de sapin** dans le foyer ou le poêle à bois. Les matériaux enflammés peuvent s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour.
- Soyez prudent en décorant le manteau de la cheminée et **évitez d'y suspendre des matières inflammables** (tissus synthétiques, saponages, guirlandes de papier, etc.)

Source :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/temps-fetes.html>

SPORTS DE GLACE AU PARC AIMÉ-PIETTE

Sentier glacé

Cet hiver, un sentier glacé sera aménagé dans le parc afin de plaire aux amateurs de patin libre.

Patinoires

En plus de la grande patinoire éclairée, et afin de répondre aux besoins des tout-petits qui désirent jouer au hockey, une petite patinoire sera aménagée près des terrains de tennis.

Horaire régulier

Lundi au jeudi 17 h à 21 h	Samedi 10 h à 22 h
Vendredi 17 h à 22 h	Dimanche 10 h à 21 h

Horaire du temps des Fêtes et de la Semaine de relâche (5 au 9 mars)

Lundi au dimanche : 10 h à 22 h

Fermée :

24 et 31 décembre, en soirée, 25 décembre et 1^{er} janvier, toute la journée

**ENDROIT
CHAUFFÉ
POUR
CHAUSSER
LES PATINS
ET ACCÈS
AUX
TOILETTES.**

Horaire du patinage libre sur glace intérieure dans la MRC de Montcalm Du 3 septembre 2017 au 20 avril 2018

Jour	Heures	Endroit
Dimanche	10 h 15 à 12 h 15	Complexe JC Perreault (Glace 2)
Lundi	11 h 45 à 12 h 45	Complexe JC Perreault (Glace 2)
Lundi	14 h à 15 h	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	10 h à 11 h	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	18 h 30 à 19 h 30	Complexe JC Perreault (Glace 1)
Mercredi	18 h 15 à 19 h 15	Complexe JC Perreault (Glace 2)
Judi	10 h à 11 h	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Judi	11 h 45 à 13 h 15	Complexe JC Perreault (Glace 2)
Vendredi	14 h 30 à 16 h 30	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Vendredi	19 h 15 à 21 h 15	Complexe JC Perreault (Glace 2)
Samedi	10 h à 12 h	Complexe JC Perreault (Glace 1)



Veillez noter qu'il n'y aura pas de patinage libre aux dates suivantes :

2 décembre	1 ^{er} janvier
9 décembre	27 janvier
24 décembre	3 février
25 décembre	17 février
31 décembre	24 février

Pour les dates suivantes, l'horaire de patinage libre a été modifié :

30 décembre 12 h 15 à 14 h 15 Complexe JC Perreault (Glace 2)

Tarifs : Résidents de la MRC de Montcalm, aucuns frais sur présentation d'une pièce d'identité avec preuve de résidence.

Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
490, rue St-Isidore
Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2V1
Tél. : 450 439-2411

Complexe JC Perreault
620, rue J. Oswald Forest
Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0
Tél. : 450 588-4888

Bibliothèque | SERVICE CULTUREL

Marcel-Dugas

Bienvenue à la bibliothèque Marcel-Dugas!

HORAIRE RÉGULIER

Lundi 14 h à 20 h
Mardi 14 h à 18 h

Jeudi 14 h à 20 h
Samedi 10 h à 12 h



SPECTACLE LE NOËL DE LÉON PAR LE THÉÂTRE LA PETITE VALISE

Un spectacle interactif et magique qui saura développer l'imagination de vos enfants.



Qui : Pour les jeunes de 2 à 7 ans
Quand : Le jeudi 14 décembre à 18 h 30
Lieu : À la Bibliothèque Marcel-Dugas
***Inscription obligatoire**

EXPOSITION DE PHOTOS ET PEINTURES D'ÉGLISES

2 novembre 2017 au 13 janvier 2018 à la
Bibliothèque Marcel-Dugas

Il sera possible d'observer les œuvres de madame Joanne Lord, de monsieur Michel Coderre ainsi que monsieur Alexandre Garceau.

16 ATELIERS

GRATUIT !

ATELIERS LA BRIGADE DES P'TITS EXPLORATEURS

**EMBARQUE DANS L'AVENTURE...
EN COMPAGNIE DE NANCY**

Ateliers amusants regroupant histoires, chansons et jeux pour stimuler le plaisir de lire...

Ateliers Parent-Enfant 2-5 ans
16 Ateliers de deux heures à toutes les deux semaines.

INFORMATIONS:
Vous désirez plus d'information ou vous inscrire avec votre enfant...
Contactez la bibliothèque de St-Jacques soit:
par téléphone au (450) 839-3671 poste 7682,
par courriel au biblio@st-jacques.org
ou en personne pendant les heures d'ouvertures de la bibliothèque.

HOP montcalm
pour une communauté en mouvement

Décembre 2017 | Volume 15 N° 10



La Fabrique de jouets

Julie Coissette

*Concours de
Coloriage*

Du 20 novembre au 14 décembre

**En rapportant leurs dessins coloriés à
la bibliothèque, les enfants courent
la chance de gagner l'un des trois
bas de Noël!**

Le tirage aura lieu le 14 décembre!

VOS ORGANISMES

**CLUB FADOQ
DE L'AMITIÉ
SAINT-JACQUES**

**ACTIVITÉS DU
CLUB FADOQ**



Le comité du club FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques vous souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année à tous!

Samedi 16 décembre :

Relâche des activités pour la période des Fêtes.

Mercredi 5 janvier :

ViActive

*Les autres reprennent la semaine du 8 janvier

Mardi 16 janvier :

Spécial nouvel an et souper

Samedi 20 janvier :

Quillethon au Salon de quilles Baby à Joliette suivi d'un souper au Centre culturel du Vieux-Collège

Vendredi 26 janvier :

Soirée de danse

INFORMATION :

450 839-6567 | 450 839-6816

Le Groupe d'Entraide et d'Amitié Saint-Jacques

Comité local du Centre d'Action Bénévole de Montcalm

Lundi 18 décembre : Dîner de Noël à 11 h 30, au sous-sol de l'église de Saint-Jacques. Venez danser et chanter sur la musique du groupe « Les Vagabonds » ! Coût : à venir. Inscription avant le lundi 11 décembre. Les places sont limitées.

Lundi 22 janvier : Vidéo et discussion. Présentation du court métrage « Demain sera un autre jour » suivi d'un échange sur les sujets abordés, dès 13 h 30, 5 \$/personne. Lieu à venir.

Lundi 12 février : Activité pour la Saint-Valentin à 13 h 30, 5 \$/personne. Plus de détails à venir.

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Lise B. Gagnon | 450 839-3378.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTCALM : RECHERCHE DE BÉNÉVOLES



Le Centre d'Action Bénévole de Montcalm est à la recherche de bénévoles accompagnateurs pour les transports médicaux et légaux. Le bénévole doit avoir un permis valide et un véhicule en ordre, et doit demeurer dans la MRC de Montcalm. **Frais de kilométrage remboursés.** Transport offert selon vos disponibilités. Communiquez avec France Laporte au 450 839-3118 poste 224 ou 1 888 839-3440, poste 224

VOS ORGANISMES

BAZAR HOREB 2018 | Le samedi 28 et le dimanche 29 avril



Vous pouvez venir déposer vos boîtes de dons du lundi au vendredi de 9 h à 15 h et le samedi de 9 h à 12 h. Sonnez à la porte sur le côté pour vous annoncer à la réception qui vous dirigera pour le dépôt de vos dons.

Pour notre bazar, nous avons besoin de votre aide. Nous aimerions avoir vos objets dont vous n'avez plus besoin : petits meubles, accessoires de cuisine, articles de sport, jouets, tout pour le garage, bijoux et autre...

N.B. : Nous ne prenons pas les vêtements, les vieilles télévisions et les matelas

Merci d'encourager la Fondation de l'Horeb Saint-Jacques.

INFORMATION :
450 839-7717

La maison Horeb aurait besoin de bénévoles pour la réception de la maison et autres. Veuillez communiquer avec nous au 450 839-7717

AVIS D'ÉLECTION

Il y aura élection pour combler des postes à l'assemblée de Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Acadie.

Date : dimanche 10 décembre
Heure : après la messe de 10 h 30
Endroit : église de Saint-Jacques

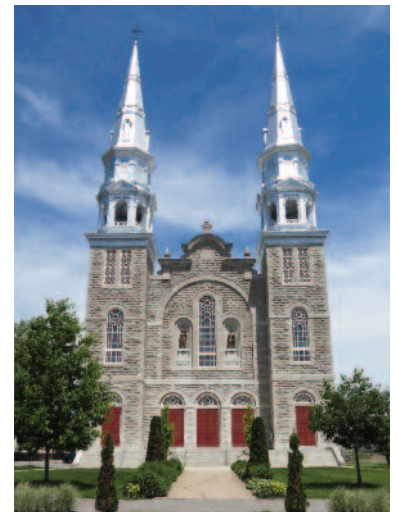
Postes à combler :

- 1 poste de marguillier, Saint-Jacques, mandat de 3 ans
- 1 poste de marguillier, Saint-Liguori, mandat de 3 ans

Pour votre information : extraits de *La loi sur les fabriques*

35. Les marguilliers sont élus par l'assemblée des paroissiens convoquée et tenue à cette fin au cours des deux derniers mois de chaque année financière.
36. Tout paroissien qui y consent peut, lors de l'assemblée des paroissiens tenue à cette fin, être mis en nomination à la charge de marguillier sur la proposition de deux paroissiens présents
37. La durée du mandat des marguilliers est de trois ans à compter du début de l'année financière suivant le mois au cours duquel doit être tenue l'assemblée des paroissiens pour l'élection des marguilliers.

Merci de l'attention portée à la présente.



VOS ORGANISMES



SHÉNA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE
DE LA NOUVELLE-ACADIE

Notre prochaine rencontre aura lieu **mardi 16 janvier 2018**

Sujet : La floraison printanière du jardin

Conférencière : Lorraine Bourgeois figure connue de Saint-Jacques



Notre jardin a été conçu au fil des apprentissages et des coups de coeur depuis 1986. La maturité des arbres a créé des zones d'ombre propices à l'établissement de plusieurs plantes de printemps. C'est ce que je partagerai avec vous.

Cette conférence aura lieu à 19 h 15. La rencontre se fera au Centre Culturel du Vieux Collège, 50, rue Saint-Jacques à Saint-Jacques. L'entrée est gratuite pour les membres et de 5 \$ pour les non-membres. Le coût est de 15 \$ pour une carte de membre individuel et de 20 \$ pour une carte de membre conjoint.

Bienvenue à tous!

*Les membres du bureau de direction
en profitent pour vous souhaiter
un heureux temps des fêtes!*

INFORMATION :

Jeanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907



**SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE
DE LANAUDIÈRE**

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6

www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

MERCREDI 10 JANVIER 2018

CONFÉRENCE «SUIVI DE NIDIFICATION DU GRAND DUC D'AMÉRIQUE» par LUCIEN LEMAY

Lucien Lemay est membre du club des ornithologues de Châteauguay et de Vaudreuil-Soulanges. Il possède à son actif plusieurs conférences. Il présentera la nidification des Grands-ducs d'Amérique, qui s'étale sur une période de 3 mois. Nous allons assister au comportement du Grand-duc femelle pendant la couvaison, assister au comportement parental lors de l'alimentation des oisillons, constater l'évolution du plumage, voir les interactions entre eux et observer les premières activités des juvéniles à l'extérieur du nid. Le coût d'entrée est de 3 \$ pour les membres et de 5 \$ pour les non-membres.

IMPORTANT - Nouveau lieu de rencontre :

La salle du CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE GAMELIN, 80, rue Wilfrid Ranger, Saint-Charles Borromée à 19 h.

INFORMATION :

Luc Foisy | 450 759-8987

VOS ORGANISMES

RELAIS POUR LA VIE - ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

Nous tenons à remercier tous les enfants de l'école Saint-Louis-de-France et tous les résidents qui, le 31 octobre dernier, ont été sollicités avec les banques du Relais pour la vie. Vous nous avez permis de remettre la somme de 1 040 \$ à la Société canadienne du cancer.

Si vous le désirez, vous pouvez nous suivre; Cathy Rousseau et Ginette Guilbault, sur le site Internet du *Relais pour la vie* région Saint-Lin-Laurentides. Visitez l'équipe *Les bottines de l'espoir*, jusqu'au 2 juin 2018.

Chaque jour, la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies. Grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, elle lutte pour prévenir plus de cancers, permettre à nos chercheurs de faire plus de découvertes et d'aider plus de personnes touchées par la maladie. Nous faisons tous partie de la solution. Ensemble, sauvons plus de vies.



Encore merci pour votre collaboration.
Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Cathy Rousseau
Ginette Guilbault



GRAND PRIX QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ 2017



Monsieur Guy Tremblay, directeur général de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie et monsieur Stéphane Billette, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional.

La Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie remporte le Grand Prix québécois de la qualité 2017 dans la catégorie « Grande entreprise de services ». Ce prix est décerné par le Mouvement québécois de la qualité en partenariat avec le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Les Grands Prix reconnaissent les efforts des entreprises privées et des organismes publics dans leur quête d'excellence. Ils sont comparables aux grands prix internationaux comme le Deming au Japon, le Malcom Baldrige National Quality Award aux États-Unis et le Prix Européen de la Qualité.

Bravo aux administrateurs et aux employés de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie, nous sommes tous très fiers de notre Caisse, Lauréate 2017 du Grand Prix québécois de la qualité pour les grandes entreprises de services.

VOS ORGANISMES

SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

Collecte des denrées alimentaires non périssables. Jusqu'au vendredi 15 décembre, apportez vos denrées non périssables à la mairie pendant les heures d'ouverture soit le lundi entre 8 h et 16 h, les mardis et mercredis entre 8 h et 16 h 30, le jeudi entre 8 h et 18 h et le vendredi entre 8 h et 12 h.

Ces denrées serviront à confectionner des paniers de Noël qui seront distribués par la Société Saint-Vincent de Paul à des familles dans le besoin.

Soyez généreux, ces familles ont besoin de vous!

CHEVALIERS DE COLOMB

CONSEIL SAINT-JACQUES-DE-MONTCAM (3074)



DÉJEUNERS COMMUNAUTAIRES SERVIS DE 8 H À 12 H - 4 \$

10 décembre et 14 janvier

Prochains déjeuners qui auront lieu au Centre culturel du Vieux-Collège, 50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0

INFORMATION :

Roland Beauséjour | 450 559-5774

BULLETIN D'INFORMATION LE JACOBIN

Prenez note qu'il n'y aura pas de parution du bulletin d'information Le Jacobin en janvier.
La prochaine publication aura lieu en février 2017.

RAPPEL AUX ORGANISMES DE SAINT-JACQUES

Afin de nous permettre de préparer le montage du bulletin, nous vous demandons de respecter les dates de tombée suivantes :

Mois de publication	Date de tombée
Janvier	Relâche
Février	5 janvier
Mars	9 février
Avril	9 mars
Mai	6 avril
Juin	4 mai

Mois de publication	Date de tombée
Juillet	8 juin
Août	Relâche
Septembre	10 août
Octobre	7 septembre
Novembre	5 octobre
Décembre	9 novembre

Veillez nous fournir un texte en format Word (.doc) par courriel à communication@st-jacques.org.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



INFORMATION

CONGÉ DES FÊTES

Veillez noter que la mairie ainsi que la bibliothèque municipale Marcel-Dugas seront fermées à l'occasion du congé des Fêtes du vendredi 22 décembre à midi au mercredi 3 janvier inclusivement.



*Joyeuses Fêtes
à tous les
Jacobins et les Jacobines!*

INVITATION

À TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES

*Vin d'honneur à l'occasion de
la nouvelle année!*

Tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Jacques sont conviés à un vin d'honneur à l'occasion de la nouvelle année.

Venez souligner le jour de l'An avec nous!

Lundi 1^{er} janvier à 11 h
À la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques

Les membres du conseil municipal



INFORMATION



STATIONNEMENT

En vertu du Règlement n° 013-2017, la Municipalité de Saint-Jacques a autorisé la Sûreté du Québec à appliquer le règlement concernant le stationnement.

ARTICLE 23 : STATIONNEMENT D'HIVER

Il est **interdit de stationner un véhicule routier et lourd sur les chemins publics entre 23 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril** inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Toute personne qui contrevient aux dispositions mentionnées ci-dessus est passible d'une poursuite et des pénalités rattachées audit règlement.

La Municipalité de Saint-Jacques demande la collaboration de la population afin que les balises de déneigement soient installées de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement des voies publiques. De plus, la Municipalité de Saint-Jacques n'est pas responsable des bris occasionnés lors de ces mêmes opérations de déneigement.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

L'installation d'abris d'auto temporaires est autorisée entre le **15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante**. (Règlement n° 55-2001, article 6.5.2.6)

NEIGE ET GLACE

Afin d'assurer la sécurité des citoyens et des visiteurs de Saint-Jacques, il est primordial de déneiger la toiture de votre résidence. Les risques de chute de neige en bordure de la route sont accrus, particulièrement en période de dégel.

De plus, le fait, pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser de la neige ou de la glace sur un immeuble public ou sur une autre propriété que la sienne ou dans un rayon d'un (1) mètre d'une borne d'incendie constitue une nuisance et est interdit.

Il est interdit à toute personne de projeter ou déposer sur la voie publique de la glace ou de la neige provenant de son terrain ou de sa propriété ou de celle dont il assume le déblaiement.

Il est également interdit pour un propriétaire ou occupant de créer, de permettre ou de tolérer un amoncellement de neige ou de glace de façon à nuire à la visibilité pour les piétons ou les véhicules automobiles.



Règlement de nuisances 266-2015



RÉDUCTION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Prenez note que pour la saison hivernale, la collecte des matières organiques sera moins fréquente à raison d'une fois par mois, de décembre à mars.

Mercredi 6 décembre

Dernière cueillette des objets encombrants de l'année 2017

Les encombrants se définissent comme étant de gros objets d'origine résidentielle qui, à cause de leur taille, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières (déchets ou recyclage) et ne peuvent être apportés à l'Écocentre dans le coffre d'une voiture.

Vos encombrants seront ramassés et ils devront être déposés en bordure de la rue le jour précédant la collecte. ***(Veuillez noter que si certains rebuts ne sont pas ramassés lors de la collecte, c'est que ceux-ci faisaient partie des matières refusées ci-dessous)**

MATIÈRES REFUSÉES LORS DE LA COLLECTE

- Pneus non démontés dans la jante
- Pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- Animaux morts
- Armes à feu et munitions
- Plastique d'ensilage
- Poches de grain
- Tous les matériaux provenant de constructions, rénovation et démolition (par exemple : bois, bardeaux d'asphalte, gypse)
- Résidus domestiques dangereux (produits ménagers, huile et filtre à moteur, antigel, peinture, solvants, piles, etc)
- Matériel électronique (par exemple : écran, ordinateur, imprimante, lecteur DVD, chaîne stéréo)
- Les résidus verts (par exemple : branches, gazon, foin, feuilles)
- Appareils réfrigérants (par exemple : frigo, congélateur, cellier, thermopompe, refroidisseur à eau, etc.)



INFORMATION



AIDE-MÉMOIRE POUR LE TRI DES DÉCHETS



ÉCOCENTRE

Du début mai au début novembre, les citoyens de Saint-Jacques peuvent aller porter les matériaux et objets encombrants qui sont refusés lors de la collecte des ordures ménagères, à l'écocentre de Sainte-Julienne et ce, gratuitement et sans limites de visite.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

MARS

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

Collecte des matières recyclables (bac bleu)

Collecte spéciale de feuilles et gazon

Collecte de sapins naturels

Collecte des matières organiques (bac brun)

Collecte des encombrants

Jour de collecte des RDD (19 mai)

Collecte des ordures ménagères

Vente-débaras (19 au 21 mai)

Congés fériés

